

Conditions générales de vente de nos formations

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente et d'exécution des prestations du Groupe 6NAPSE dont le client déclare avoir connaissance. Elles s'appliquent à toutes les actions de formation interentreprises ou intra-entreprise organisées par le Groupe 6NAPSE. Les stages suivis dans les entités du Groupe 6NAPSE, déclarées comme organismes de formation (CEVAA n° 22.60 00001.60, EMTT n° 82.60 00002.42) peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

Avant la session de formation

L'inscription à un stage constitue une commande ferme ; elle donne lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle continue adressée au signataire de la demande d'inscription. Un exemplaire est à retourner au Groupe 6NAPSE signé et revêtu du cachet de l'entreprise (dans certains cas, la facture peut faire office de convention simplifiée, art. L6353-2 du Code du travail).
En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme de gestion de fonds de formation, la demande de prise en charge vous incombe et doit être établie préalablement à la demande d'inscription. Les coordonnées de l'organisme et le numéro de dossier correspondant doivent figurer explicitement sur le bulletin d'inscription. Si le Groupe 6NAPSE n'a pas reçu l'accord de prise en charge avant la fin de la formation, vous devrez payer l'intégralité du coût du stage au Groupe 6NAPSE. Vous recevez dans un premier temps une confirmation d'inscription du ou de vos collaborateurs. Dix jours ouvrés au plus tard avant la date de début de la session, vous recevez une convocation confirmant les horaires, lieu et programme du stage.
Les demandes d'inscription de **stagiaires étrangers** (hors Union Européenne, Suisse, Bulgarie, Roumanie) doivent parvenir au Groupe 6NAPSE **au moins trois mois avant le début de la session de formation**. Elles font l'objet d'un traitement spécifique et occasionnent la signature d'une convention tripartite (stagiaire, employeur, Groupe 6NAPSE). Les stagiaires demeurant hors de France et les indépendants devront s'acquitter du montant total de la formation avant le début du stage.

Annulation du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Si vous changez d'avis ou si un participant n'est pas disponible aux dates prévues, **vous devez nous le faire savoir par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours ouvrés avant le début du stage**. Vous avez la possibilité, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne possédant le même profil et présentant les mêmes besoins en formation en nous avertissant préalablement par écrit (courrier ou mail).
En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, 40 % du prix de la formation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme de gestion de fonds de formation, sans que cette somme puisse être assimilée à une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation professionnelle.

Toute annulation faite le jour même du début du stage, toute absence injustifiée ainsi que tout stage commencé entraînent une facturation de la totalité du montant du stage à titre de dédommagement.

Annulation du fait du Groupe 6NAPSE

Le Groupe 6NAPSE se réserve le droit de reporter une session, de déplacer un lieu de formation ou d'annuler la session pour des raisons d'organisation ou en cas de force majeure. Vous êtes alors prévenus 15 jours ouvrés avant le début de la session.
En cas d'impossibilité du Groupe 6NAPSE d'assurer les cours, pour une raison indépendante de sa volonté ou de force majeure dans les 15 jours précédents la formation ou au cours de la formation, notre organisme recherche toutes solutions de remédiation et proposera le cas échéant une nouvelle programmation de l'action, ou le remplacement du formateur. Cette situation ne pourra occasionner d'indemnité de la part du Groupe 6NAPSE et sa responsabilité ne pourra être remise en cause.

Après la session de formation

L'attestation de présence en deux exemplaires et la facture vous sont adressées après la réalisation de la formation. L'attestation de fin de formation est remise au stagiaire contre signature. Le règlement du prix du stage doit être effectué à réception de facture globale émise à la fin de l'action de formation. En cas de paiement par un organisme de gestion de fonds de formation, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par ce dernier.

Prix, facturation et règlement

Le prix de chaque stage comprend les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires représentant les documents projetés. Tous les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas du midi (quand la formation se poursuit l'après-midi) et les pauses sont offerts. Une facture est adressée en double exemplaire au service formation de la société, ou le cas échéant à l'organisme collecteur. Le règlement se fait par chèque bancaire ou virement, au plus tard à la réception des attestations de présence. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Contact

Pour toute question relative à une formation, pour signaler une annulation ou pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter directement l'adresse mail formation@groupe-6napse.com

Modalités d'inscription et documents contractuels

Dès la réception du bulletin d'inscription, nous vous confirmons sa prise en compte.

Modalités d'accueil et pédagogiques

Vous recevez une convocation confirmant les horaires, lieu et programme du stage.
La pédagogie repose sur des objectifs facilitant l'acquisition de méthodes et de savoir-faire directement applicables en entreprise.

Prestation

L'utilisateur a la faculté d'obtenir une évaluation en fin de session et la possibilité de disposer d'un compte rendu faisant foi de la traçabilité de la formation suivie. Le Groupe 6NAPSE se réserve le droit de modifier ou changer sans avis préalable les contenus présentés dans le catalogue. Le choix et l'achat d'un service de formation sont placés sous l'unique responsabilité du client. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque cause que ce soit, notamment pour incompatibilité avec le matériel du client, ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès du Groupe 6NAPSE.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et le Groupe 6NAPSE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Propriété intellectuelle et confidentialité

Le droit d'utilisation des documents de formation est concédé au seul utilisateur mentionné sur le bon de commande. Le client s'engage formellement à n'utiliser les éléments de formation que pour son seul usage. Le client respectera et s'engage à faire respecter les droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.
Le client autorise le Groupe 6NAPSE et ses organismes de formation, dans le cadre d'un audit ou d'un contrôle réglementaire, à communiquer des informations le concernant.

Qualité

Le Groupe 6NAPSE est un organisme certifié ISO 9001:2015. Nos formateurs ont tous une activité professionnelle en plus de la formation, les sujets présentés en formation sont étroitement liés à leur cœur de métier. Le contenu de nos formations est riche en exercices pratiques et mises en situation afin de placer nos apprenants dans une position de maîtrise vis-à-vis de ces sujets.

